## **BURKINA FASO**

Unité – Progrès – Justice

DECRET N°2010-085 bis/PRES fixant la date du premier tour de l'élection du Président du Faso.

## LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

**VU** la Constitution ;

VU la loi n° 014-2001/AN du 3 juillet 2001 portant Code électoral, ensemble ses modificatifs ;

## **DECRETE**

<u>Article 1</u>: La date du premier tour de l'élection du Président du Faso est fixée au dimanche 21 novembre 2010.

Article 2: Le scrutin est ouvert à six (06) heures et clos à dix huit (18) heures.

Article 3: Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 03 mars 2010

Blaise COMPAORE

